DEPARTEMENT DE LA MARNE

MAIRIE DE
MATOUGUES
51 510 MATOUGUES

☎ : 03 26 70 99 26
mairie.matougues@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt et un novembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy**,** Mr CAPT Bruno**,** Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mr JACQUINET Benoît, Mme HOFFMANN Noémie, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel**,** Mme RAUX Marie-Pierre, Mme SONGY Catherine.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame LELOUP Sylvie est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion du 17 octobre 2025. Aucune question n'a été soulevée.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 17 octobre est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour l'accueil de loisirs
- Vote et délibération

Offre d'achat Totem – Section ZD n°44 (antenne Orange)
- Vote et délibération

Mémoire de Monsieur Irolla
- Présentation des différentes idées

Point d'information sur le projet de travaux dans la rue des Champs Chevaliers
-Suite à la réunion d'information avec les riverains

Diverses délibérations

Questions et informations diverses

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

N°33-2025	**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS**
N°34-2025	**VENTE DE TERRAIN A LA SOCIETE TOTEM**

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le conseil Municipal, DECIDE :

De recruter des agents contractuels : dans le grade d'Animateur, dans le grade d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe, dans le grade d'adjoint d'animation et dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié

- *à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois* ***allant du 01 janvier au 31 décembre 2026.***

La rémunération de ces agents sera calculée :

- **Animateur** : par référence à l'indice brut 513 du grade de recrutement.
- **Adjoint d'animation principal 2ème classe** : par référence à l'indice brut 404 du grade de recrutement,
- **Adjoint d'animation** : par référence à l'indice brut 387 du grade de recrutement,
- **Adjoint technique** : par référence à l'indice brut 387 du grade de recrutement.

VENTE DE TERRAIN A LA SOCIETE TOTEM

L'entreprise TOTEM, locataire de la parcelle cadastrée Section ZD n°44, située au lieu-dit « Le Gravier des Cochons » à 51510 Matougues, d'une superficie approximative de 50 m² déclare son intention d'acquérir le bien ci-dessus désigné au prix de 30 000 € (trente mille euros).

Le promettant prendra à sa charge le coût du géomètre, l'émolument du notaire, les frais liés à l'acte notarié.

Il est précisé que cette acquisition ne sera pas soumise à l'obtention d'un financement bancaire.

Décision du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la vente de la parcelle ZD n°44,
- de fixer le prix de vente à 30 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente, conformément aux dispositions légales en vigueur.

PROPOSITION D'IDEES POUR LA MEMOIRE DE MONSIEUR IROLLA

Plusieurs propositions ont été évoquées :

La pose d'une plaque commémorative sur la Maison des Associations retraçant la vie de Monsieur Roland Irolla à Matougues.

La possibilité de renommer la salle des associations en « Salle Roland Irolla ».

Nous solliciterons l'accord de sa famille afin de connaître leur avis sur ce projet.

PROJET DE TRAVAUX DANS LE LOTISSEMENT DES CHAMPS CHEVALIERS

Un point est fait sur l'avancement du projet. Suite au relevé des coordonnées des propriétaires en vue de leur transmission au géomètre, 24 propriétaires sur 32 ont répondu. Les dernières personnes seront relancées afin de compléter le dossier.

Monsieur Arrouart le maître d'œuvre réalisera plusieurs plans afin que les habitants puissent mieux visualiser le projet.

Une fois les plans réalisés et transmis, une nouvelle réunion publique sera organisée afin de présenter le projet aux habitants et de répondre à leurs questions.

L'OSSUAIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que les travaux de l'ossuaire communal sont terminés.

VERGER COMMUNAL

Le dossier de demande de subventions auprès de la Région pour le verger communal sera examiné par la commission en janvier 2026.

L'arrachage des 12 frênes, pour un montant de 2 200 €, ne sera pas pris en compte dans le cadre de cette subvention.

TOITURE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire indique que le grillage anti-pigeons a été installé. Idéalement, il faudrait également boucher l'intégralité du clocher, mais que cette intervention nécessite l'utilisation d'une nacelle.

RECRUTEMENTS

Pour le remplacement de Marc, une personne a été recrutée en CDD à hauteur de 21/35e pendant un mois. Une autre personne a également été recrutée pour la gestion des salles des fêtes, en CDD à 2/35e, et ce jusqu'en janvier 2026.

PROJET DE VIDEOPROTECTION

Nous venons de recevoir un devis du SIEM le 21 novembre. Un dernier devis est encore attendu.

COUPE DES ARBRES PRESENTANT DES NIDS DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Monsieur le Maire indique avoir repris contact avec la société en charge. La personne qui suivait le dossier n'en fait plus partie ; une nouvelle personne va désormais le reprendre. L'intervention ne devrait donc plus tarder.

Il rappelle également que des arbres seront replantés pour remplacer ceux qui seront coupés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H25.

Le secrétaire de séance **Le Maire, ADNET Bruno**

MAIRIE DE MATOUGUES MARNE